



**Dossier de presse**

# **Les Escales du canal du Midi**

**Du 5 au 7 juillet 2024**

Le canal du Midi est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En juillet 2021, il est doté d'une marque à son nom, dans l'objectif de mieux le faire rayonner. Propriété de l'État, Voies navigables de France en est le gestionnaire en lien avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi : l'État, Voies navigables de France, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et les quatre départements traversés (Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn).

La création de la marque canal du Midi en 2021 a été le point de départ d'actions visant à favoriser l'appropriation du canal par les populations riveraines et sa fréquentation par les visiteurs d'Occitanie ou d'ailleurs. Ainsi, depuis son lancement, des actions phares de promotion du canal du Midi sont développées chaque année pour renforcer ce rayonnement.

En 2021, ce sont 3 escales culturelles et festives qui ont été déployées sur son linéaire. 2022 et 2023, ont été marquées par le lancement d'un nouveau rendez-vous annuel : les escales du canal, avec des animations festives et culturelles sur toutes les communes volontaires situées sur le canal du Midi. **En 2024, les membres de l'Entente ont souhaité renouveler ce rendez-vous avec 25 communes participantes.**

## **Les Escales du canal 2024 : 25 communes mobilisées pour la troisième édition**

Les deux premières éditions des « Escales du canal » se sont déroulées les premiers week-ends de juillet 2022 et 2023 et ont remporté un vif succès. Elles ont rassemblé, chaque année, un millier d'habitants et de visiteurs grâce à la mobilisation d'une vingtaine de communes le long du canal du Midi et de son système d'alimentation.

Cet événement, à l'initiative de l'Entente pour le canal du Midi et coordonné par Voies navigables de France, est reconduit en 2024. **Les 5, 6 et 7 juillet 2024, ce nouveau rendez-vous estival rassemblera les habitants et les touristes autour d'un moment festif et convivial le long du canal du Midi.** A cette occasion diverses animations (expositions, visites, spectacles, marchés de producteurs...) seront proposées par les communes participantes, ainsi qu'un pique-nique partagé en format XXL où les participants sont invités à apporter leur repas ou à profiter des produits locaux proposés par des foodtrucks ou des producteurs.

Le lancement de ce week-end de festivités se déroulera à Toulouse le jeudi 4 juillet, à partir de 19h, aux cales de radoub, 65 allée des demoiselles, pour une soirée exceptionnelle, dans une ambiance festive et musicale animée par la compagnie circassienne « Horizons croisés », le collectif « Du bruit de la Conversation » et du groupe « Retro Fever ». Cet événement gratuit accueillera 500 personnes sur le site historique des cales de radoub, géré par Voies navigables de France. (Billetterie en ligne : <https://www.billetweb.fr/les-escales-du-canal-a-toulouse-cales-de-radoub> ).



Au total, 25 communes volontaires s'associent à cette troisième édition des « Escales du canal » avec un programme riche et varié sur une ou plusieurs journées, le 1<sup>er</sup> week-end de juillet, entre Toulouse (31) et Marseillan (34) ainsi que sur le système d'alimentation de la Montagne Noire. Chaque commune propose des animations et met à disposition de grandes tablées afin que les participants s'installent ensemble pour déjeuner ou dîner avec leur repas « tiré du sac ». Certaines communes proposent également un système de restauration et de buvette sur place. Diverses animations seront organisées par les communes, le long du canal, comme des concerts, des ateliers, des marchés de producteurs et artisans locaux, des visites ou des expositions.

**Liste des communes participantes en 2024 :** Toulouse (4 juillet par VNF et 7 juillet par Toulouse Métropole), Ramonville (5 juillet), Castanet-Tolosan (7 juillet), Ayguesvives (5-7 juillet), Montgiscard (6 juillet), Gardouch (6 juillet), Renneville (6 juillet), Revel et Saint-Félix-Lauragais (6 et 7 juillet), Lacombe (6 juillet), Bram (5 juillet), Villesèquelande (5 juillet), Carcassonne (5 juillet), Castelnaudary (5 juillet), Trèbes (7 juillet), Villemoustaussou (6 juillet), La Redorte (6 juillet), Homps (5 juillet), Paraza (5 juillet), Ventenac-en-Minervois (6 et 7 juillet), Sallèles-d'Aude (5 juillet), Narbonne (6 juillet), Capestang (6 et 7 juillet) et Marseillan (1<sup>er</sup> juillet) – Report en septembre de l'événement à Montferrand (Pique-nique des qualivores).

Retrouvez la programmation complète des Escales sur le site internet [canal-du-midi.com](https://canal-du-midi.com)

# Qui sommes-nous ?

## LE CANAL DU MIDI EN BREF

Imaginé et construit sous le règne de Louis XIV par un homme de génie, Pierre-Paul Riquet, pour relier la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, le canal du Midi est l'un des canaux les plus emblématiques du réseau navigable national en France. Il constitue l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne, qui ouvre la voie à la révolution industrielle. Le souci de l'esthétique architecturale et des paysages créés qui anime son concepteur en fait non seulement une prouesse technique, mais aussi une œuvre d'art. Avec ses 360 km de canaux et de rigoles d'alimentation et ses 328 ouvrages, le canal du Midi entre Toulouse et l'étang de Thau, est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1996. Propriété de l'État, géré par Voies navigables de France, il constitue un symbole fort pour la région Occitanie, son rayonnement, tant au niveau national qu'international, contribuant fortement à l'attractivité de ce territoire et à son économie touristique.

Plus d'informations : [www.canal-du-midi.com](http://www.canal-du-midi.com)

## LA GESTION DU CANAL DU MIDI

Voies navigables de France (VNF) est créé en 1991 par l'État pour développer la politique fluviale en France. Cet établissement public a en charge l'entretien, l'exploitation, le développement de 6 700 km de canaux et de rivières navigables dans l'hexagone ainsi que la valorisation et l'aménagement du domaine public fluvial. Il concourt au développement durable et à l'aménagement du territoire. Il assure plus particulièrement la gestion du canal du Midi : son fonctionnement, sa restauration patrimoniale, sa modernisation et sa mise en valeur avec le concours de l'Etat, des collectivités et de mécènes.

Depuis 2018, l'État, Voies navigables de France, la Région Occitanie et les quatre départements traversés (Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn) se sont réunis pour former l'**Entente pour le canal du Midi** avec l'objectif de mieux faire rayonner cet ouvrage d'exception. Les acteurs du territoire sont associés à sa gestion via le comité de bien, véritable Parlement du canal.



Une marque de l'État,  
gérée par Voies navigables de France  
en lien avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi.



## CONTACT PRESSE

### Voies navigables de France Sud-Ouest

Astrid LE VERN

Tél: 07 63 73 80 90

[astrid.levern@vnf.fr](mailto:astrid.levern@vnf.fr)